

**Econocom Group SA/NV**

*Société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne*

Siège social : 5, Place du Champ de Mars, 1050 Bruxelles

Numéro d'entreprise: 0422.646.816 (RPM Bruxelles)

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES  
DU 31 DECEMBRE 2013**

Les actionnaires ainsi que les titulaires d'obligations sont invités à assister à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Econocom Group SA qui se tiendra le 31 décembre 2013 à 10 heures, dans les locaux du cabinet d'avocats NautaDutilh, situés Chaussée de La Hulpe 120 à 1000 Bruxelles.

**ORDRE DU JOUR**

1. Destruction de l'ensemble des actions détenues en propre par la Société à la veille de l'assemblée générale extraordinaire et réduction du nombre d'actions émises par la société en conséquence. Au 27 novembre 2013, la Société détient 6.014.892 actions propres et se réserve le droit de poursuivre son plan de rachat d'ici la veille de l'assemblée.
2. Modification des articles 5 et 6 des statuts pour les mettre en concordance avec les décisions précédentes.
3. Procuration pour la coordination des statuts.
4. Pouvoirs à, soit deux administrateurs agissant conjointement, soit à l'administrateur délégué agissant seul, pour l'exécution des décisions prises.

**PROPOSITION DE DECISIONS**

1. Proposition de détruire les actions propres de la Société, telles que visées au point 1 de l'ordre du jour et de réduire le nombre d'actions émises par la société en conséquence.
2. Proposition de modifier les articles 5 et 6 des statuts pour les mettre en concordance avec les décisions précédentes.
3. Proposition d'octroyer des pouvoirs au notaire instrumentant et à ses préposés pour la coordination des statuts.
4. Proposition d'octroyer des pouvoirs à, soit deux administrateurs agissant conjointement, soit à l'administrateur délégué agissant seul, pour l'exécution des décisions prises.

## FORMALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Pour assister à l'Assemblée Générale, les actionnaires sont priés de se conformer aux articles 28 et 29 des statuts et aux formalités suivantes.

Si le quorum de présence requis conformément à l'article 558 du Code des sociétés n'est pas atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2013, une **deuxième assemblée générale extraordinaire** sera convoquée le **24 janvier à 11 heures**, laquelle délibérera et statuera quelle que soit la portion du capital représentée par les actionnaires présents.

### 1. Date d'enregistrement

La date d'enregistrement est le **17 décembre 2013** à vingt-quatre heures (heure belge). **Seules les personnes inscrites à titre d'actionnaire à la date et l'heure seront autorisées à assister et à voter à l'Assemblée.** Il ne sera pas tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire au jour de l'Assemblée Générale.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent être inscrits dans le registre des actions nominatives de la société au plus tard le 17 décembre 2013 à 24h00.

Les détenteurs d'actions dématérialisées doivent, au plus tard le 17 décembre 2013 à 24h00, être enregistrés en tant qu'actionnaire dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation.

Les détenteurs d'actions au porteur sont tenus de déposer leurs actions au porteur, au plus tard le 17 décembre 2013 à 24h00, au siège de la BNP Paribas Fortis ou de Petercam, ainsi qu'à toute succursale ou agence de ces institutions de crédit.

### 2. Intention de participer à l'Assemblée Générale

Les actionnaires doivent informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée adressée au siège social ou transmettre à l'adresse email [generalsecretariat@econocom.com](mailto:generalsecretariat@econocom.com) **au plus tard le 24 décembre 2013** de leur intention de participer à l'Assemblée Générale et indiquer le nombre d'actions pour lequel ils entendent prendre part au vote.

Les titulaires d'actions au porteur ou dématérialisées doivent en outre présenter la preuve de leur inscription en tant qu'actionnaire à la date d'enregistrement.

### 3. Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire et ils peuvent voter par correspondance. Les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance approuvés par la société peuvent être téléchargés du site web [www.econocom.com](http://www.econocom.com). Les actionnaires

doivent, en plus des formalités précitées, faire parvenir au siège social ou transmettre à l'adresse email [generalsecretariat@econocom.com](mailto:generalsecretariat@econocom.com) les procurations ou les formulaires de vote par correspondance dûment complétés et signés **au plus tard le 24 décembre 2013**.

En cas de vote par procuration, l'original de la procuration doit être remis au plus tard lors de l'Assemblée Générale. A défaut, le mandataire ne sera pas autorisé à participer à l'Assemblée Générale.

En cas de vote par correspondance, l'original doit être parvenu à la société au plus tard lors de l'Assemblée Générale. A défaut, le vote ne sera pas pris en considération.

#### 4. Nouveaux points à l'ordre du jour, propositions de décisions et droit de poser des questions

Les actionnaires détenant au moins 3% du capital qui souhaitent demander l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour ou déposer des propositions de décisions doivent, outre les formalités susvisées, établir à la date de leur requête la preuve de la possession de la fraction de capital exigée et faire parvenir au siège social ou à l'adresse email [generalsecretariat@econocom.com](mailto:generalsecretariat@econocom.com) leur demande, **au plus tard le 9 décembre 2013**.

Le cas échéant, un ordre du jour modifié sera publié **au plus tard le 16 décembre 2013**.

Les actionnaires qui souhaitent formuler des questions par écrit doivent, en plus des formalités précitées, faire parvenir au siège social ou à l'adresse email [generalsecretariat@econocom.com](mailto:generalsecretariat@econocom.com) leur demande, **au plus tard le 24 décembre 2013**.

#### 5. Détenteurs d'obligations

Les détenteurs d'obligations émis par la société peuvent assister à l'Assemblée Générale avec voix consultative et ils sont soumis aux mêmes formalités de participation que celles applicables aux actionnaires.

#### 6. Documentation

La documentation qui sera soumise à l'Assemblée Générale, l'ordre du jour, éventuellement modifié, les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance, éventuellement modifiés, sont disponibles dès la publication de la présente convocation à l'adresse suivante: Chaussée de Louvain 510/B80, 1930 Zaventem, Belgique ou sur le site web de la société ([www.econocom.com](http://www.econocom.com)).

Pour le Conseil d'Administration

